



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU DIRISI ...

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un CSA-R extraordinaire de la DIRISI.

La **CFDT** tient tout d'abord à remercier le Directeur central pour avoir entendu nos alertes concernant le mal-être des agents du BCE de Bourges, et pour s'être déplacé personnellement sur site. Ce geste a été très positivement perçu par les agents, qui ont exprimé un soulagement réel et sincère à la suite de cette visite. Cela a contribué à restaurer un climat d'écoute et de considération.

La **CFDT** restera toutefois attentive aux actions concrètes qui seront mises en œuvre dans la continuité de ce déplacement, afin que la confiance restaurée soit durable et que les attentes exprimées trouvent des réponses pérennes.

À partir de septembre 2025, plusieurs bases de défense verront leur périmètre évoluer. Lors des présentations de l'EMA sur ces nouveaux périmètres, la **CFDT** avait demandé si cela impacterait les organismes de soutien. La réponse fut alors négative. Or, aujourd'hui, il est annoncé que plusieurs périmètres de CIRISI ou de CAN évolueront rapidement. La **CFDT** souhaite obtenir des éclaircissements et, si possible, accéder à la nouvelle cartographie des entités de soutien.

Nous nous interrogeons également sur ce double discours de l'EMA, à l'origine de ces changements, alors même qu'elle est l'autorité de tutelle de la DIRISI. La **CFDT** souhaite comprendre les circonstances exactes de ces évolutions.

Par ailleurs, la **CFDT** s'inquiète de la gestion de la surcharge induite par la non-bascule des agents DGA vers le CND, au motif qu'ils consacreront moins de 80 % de leur activité aux projets de l'AND. Ces projets restant dans le périmètre de l'AND, donc du CND, qui prendra en charge ce différentiel de charge ?

Les élus **CFDT** DIRISI, à l'instar de leurs homologues de la DGA, demandent la tenue d'entretiens de mobilité-restructuration (AMR) pour tous les agents qui en feront la demande, afin d'apporter des réponses claires aux nombreuses interrogations exprimées.



DÉCLARATION LIMINAIRE

La DIRISI participera-t-elle aux CLT et AMR des agents DGA concernés par une bascule vers le CND ? Elle demeure à ce jour la seule entité en capacité de répondre précisément sur leur avenir professionnel.

La CFDT alerte également sur les délais extrêmement courts laissés aux ICT pour se positionner sur un passage en ASC, sans qu'aucune communication claire n'ait été faite sur les différences de régime contractuel entre ASC et ICT. La **CFDT** demande que ces bascules contractuelles puissent s'effectuer progressivement, après la création du CND, une fois l'information correctement diffusée et les choix éclairés.

Monsieur le Directeur,

La **CFDT** souhaite aborder le transfert des missions d'achats vers le Centre du Numérique de la Défense (CND). Ce transfert s'accompagne de plus de 40 marchés supplémentaires, représentant une charge significative pour des équipes DIRISI déjà fortement sollicitées. Comment l'administration prévoit-elle d'absorber ce surcroît d'activité sans dégrader les conditions de travail ni la qualité du service rendu ?

De plus, la cellule achat de la DGA a encore des dossiers en cours. Comment sera organisée l'importation de ces marchés vers le CND pour garantir la continuité et éviter les ruptures opérationnelles ? Comment les transferts s'effectueront-ils concrètement, alors que Chorus n'est pas configuré pour permettre les passations entre services exécutants (SE) ? Il est impératif d'anticiper les impacts sur l'exécution des marchés et le fonctionnement du SICL, dans un contexte déjà tendu.

La **CFDT** attire aussi l'attention sur les limites croissantes du modèle « faire-faire », particulièrement lorsque l'expression du besoin est approximative ou incomplète. Cette fragilité initiale entraîne une perte de réactivité, notamment en situation d'urgence, où les délais contractuels et les rigidités des marchés publics deviennent de véritables freins.

Prenons l'exemple d'une application dont le besoin reste mal défini : faute de cadrage clair, le projet n'avance qu'au prix d'une agilité exclusivement étatique, car les outils contractuels actuels sont inadaptés à ces évolutions rapides.

De plus quel sera l'accompagnement proposé aux agents pour ce changement de métier, avec quels délais ? Ce constat révèle une tension de fond entre le « faire-faire », qui suppose une maîtrise parfaite du besoin, et le « faire », qui exige des ressources internes disponibles et qualifiées. Sans clarification stratégique et renforcement des capacités internes, ces situations continueront à pénaliser les agents et à nuire aux projets numériques du ministère.

Pour conclure, la **CFDT** a conscience que la création et la stabilisation du CND seront longues et complexes. Cette nouvelle structure, issue d'une réorganisation majeure,



DÉCLARATION LIMINAIRE

aura surement des conséquences concrètes pour de nombreux agents. Il nous semble indispensable qu'une instance spécifique soit convoquée pour faire un point complet, assurer un suivi rigoureux des engagements et permettre aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur rôle dans la durée.

C'est pourquoi la **CFDT** demande la tenue d'un CSA-R dédié en septembre ou octobre, à la suite de la création du CND. Nous vous remercions par avance pour la prise en compte de cette requête.

Enfin, pour clore cette déclaration liminaire, la **CFDT** rappelle avoir alerté lors du dernier CSA-R sur les difficultés liées à la revalorisation des agents sous contrat qu'elle soit annuelle ou triennale et à l'application de la grille DINUM. La DGA a depuis indiqué que les ASC « historiques » restaient en attente de revalorisation, en raison de contraintes budgétaires. La **CFDT** souhaite savoir si la DIRISI rencontre les mêmes problématiques, notamment sur la dernière année de rebasage des ASC sur la grille DINUM.

La **CFDT** interviendra en séance plus précisément sur les différents points qui sont prévus à l'ordre du jour de cette réunion.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la **CFDT** vous remercie de votre attention.

Paris, le 12 juin 2025 ●